



FUMEL

— VALLÉE DU LOT —

DECISION:

SPORT

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

DIRECTION DES SOLIDARITES

N°D24DSSP63

OBJET : ESPACE AQUATIQUE ET LUDIQUE - SITE NATURE DE FERRIÉ PENNE D'AGENAIS - TARIFS

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1^{er} Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision n°D2021-57-SPSA en date du 26 mars 2021 relative aux tarifs de l'espace aqualudique de Ferrié à Penne d'Agenais ;

Vu la délibération n°2019B-62-SPSA en date du 11 avril 2019 relative à la validation du règlement intérieur de l'espace aqualudique de Ferrié à Penne d'Agenais ;

Considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs de l'espace aqualudique de Ferrié à Penne d'Agenais ;

Le Président de Fumel Vallée du Lot
décide,

1°) – De fixer les tarifs d'entrée l'espace aqualudique de Ferrié à Penne d'Agenais comme suit :

Adultes et plus de 12 ans	3€
Enfants de 3 à 12 ans	2€
Enfants de moins de 3 ans	Gratuit
Accueils collectifs de mineurs	1.50 €/personne
Structures Fumel vallée du Lot	Gratuit

2°) – D'appliquer les tarifs et les modalités de facturation ci-dessus cités à compter du 1^{er} juillet 2024.

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme

Fumel, le 15 mars 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 27 mars 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 27 mars 2024

FUMEL VALLÉE DU LOT

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

www.fumelvalleedulot.com